

15/11/21 Compte Rendu CLA Saint Vincent du Val d'Or

1) Les églises paroissiales sont la propriété des communes et remises à la communauté catholique sous le régime de l'affectation.

Les manifestations culturelles dans les églises communales sont réglementées depuis la loi du 9/12/1905.

Ces manifestations doivent être compatibles avec l'affectation à l'exercice du culte de l'édifice, et doivent faire l'objet d'une convention signée entre l'organisateur de la manifestation et le prêtre responsable de l'affectation.

Un laïc, délégué à l'affectation, désigné par le prêtre est l'interlocuteur des maires.

Pour couvrir correctement le montant de la participation aux frais, il faudrait avoir une idée du coût du chauffage lors d'une manifestation.

Un relevé de compteur (dans une période adéquate) sera fait pour l'estimer.

2) Rendez vous est pris ce 16 novembre avec des artisans pour les différents chiffrages de la réfection de la cuisine.

3) Le chauffage de l'église d'Aÿ est réparé (par entreprise DALKIA). Sa mise en route s'opère dans la sacristie par un interrupteur à clé.

4) Il a été décidé de louer à l'occasion la salle Saint Brice pour certaines réunions (exemple : baptêmes, communions, obsèques...). Le montant de la location serait compris dans une fourchette de 50 € à 150 € suivant la durée et la période (attention, nous devons toujours couvrir nos frais).

5) Dimanches de l'Avent : la chorale d'Ambonnay a fait une proposition de chants de Noël autour de la crèche, tous les dimanches de l'Avent à 17h00. Cette proposition issue de la chorale est ouverte à tous.

A l'avenir nous devons mieux anticiper pour organiser une activité. Une animation spirituelle étant nécessaire, une réunion pour la définir aura lieu ce vendredi 19 novembre avec la participation du Père Arnaud Dhuicq.

6) Il nous a été signalé que le marché de Noël de la Communauté de Communes n'aura pas lieu cette année.

7) Nous avons rencontré le maire d'Avenay. Notre initiative a été très appréciée et il lui a été présenté notre nouvelle organisation. Le maire a nommé son adjointe pour être notre référente. Les travaux de l'église ont été abordés (5 tranches prévues pour 10 M€). Ils finissent la deuxième tranche (toiture et consolidation des fondations). Il rencontrent des problèmes sur la préservation du patrimoine. Nous leur proposerons s'ils le désirent l'assistance de personnes compétentes du diocèse (Véronique a reçu de Cyril leurs coordonnées).

8) La prochaine rencontre est prévue avec le maire d'Aÿ mercredi 24 novembre..
Toujours le même objectif (présentation de notre organisation, visibilité).

La prochaine réunion est programmée le 13 décembre 2021 au petit bureau baptisé ce soir « Saint Vincent » ou « Cénacle »